



Négociation du préavis de grève illimitée à partir du 11 avril

Techniciens, journalistes, personnels administratifs, en poste en région, en Outre-mer, sur une Vidéo Mobile, en fiction ou au siège... Nous sommes tous plus ou moins amenés à nous déplacer dans le cadre de nos activités professionnelles, pour un tournage, une captation, une formation.

La direction a pris la décision de supprimer, au 1^{er} avril 2019, le lissage (les dépenses engagées pour une journée étaient additionnées sur présentation de factures, encadrées par un plafond journalier, pour compenser un repas ou un découcher dont le coût aurait dépassé le plafond pour le repas ou la nuit).

Au 1^{er} juillet 2019, c'est le forfait (remboursement forfaitaire sans facture) qui sera abandonné.

Les organisations syndicales CGT, CFDT et FO ont été reçues le 10 avril sur le préavis de grève illimité sur les frais de mission afin de négocier sur les revendications du préavis.

Demande du maintien du lissage

La direction a consenti lors de la réunion du 15 mars une réhausse de 1€ des tarifs repas à la facture. Les tarifs pour le remboursement des hôtels restent (pour l'instant ?) au même niveau. Le lissage entre l'hôtel et les repas permet à chacun de s'adapter aux contraintes diverses qui se présentent au fil des missions. La direction n'en a cure et maintient son nouveau dispositif de lissage uniquement entre les repas, cherchez l'erreur... La solution pourrait être une réhausse conséquente des tarifs mais la direction ne veut pas en entendre parler.

Demande du maintien du forfait

Réponse lapidaire du directeur du dialogue social : « *Nous n'entendons pas revenir sur la suppression du forfait* ». Alors même que la direction a fait faire des développements sur l'outil Concur afin d'intégrer le forfait.

La direction met en avant la pression de la Cour des comptes sachant que le tout facture va coûter plus cher. La Cour des comptes qui pousse à dépenser plus ? Cherchez l'erreur...

Cette fin de non-recevoir sur le maintien du forfait justifie à elle seule le maintien du préavis de grève, la direction ne tenant aucun compte des problématiques de terrain que rencontrent les salariés.

Demande de revalorisation de l'indemnité de résidence

Cette zone de résidence a-t-elle encore un sens ? Nous demandons que les frais de mission soit appliqués sur cette zone ce qui aura l'avantage de simplifier le règlementaire. La direction ne souhaite pas modifier le montant du repas de résidence et met en avant que l'alignement sur les frais de mission (18,60€ par repas) coûterait 1,4M€. D'un côté ça coûte cher, de l'autre on dépense plus avec le tout facture, cherchez l'erreur...

Demande de clarification de la note « hébergement DMF région parisienne » du 6 février 2019

Il n'est pas acceptable que les hôtels conventionnés en région parisienne soient bien souvent à une heure de transport. Pour la direction, la proximité c'est la zone 1 c'est à dire jusqu'à 1h30 ! Nous maintenons donc notre demande d'une liberté de choix, sans limitation au tarif conventionné, à proximité du lieu de tournage.

La direction précise que la recherche d'hébergement négocié est toujours en cours, à Paris et en région. La liberté de choix pour les salariés est limitée au niveau de prise en charge des hôtels conventionnés FTV car M. Tolazzi précise qu'il y a clairement un objectif économique dans la réforme des MIF.

Pour la fiction, compte tenu de la nécessité de trouver un hébergement sur place, M. Tolazzi propose que les salariés qui mutualisent leurs dépenses, récupèrent chacun la même facture globale et que chacun fasse une ventilation dans Concur sur la base de ses dépenses. Est-ce vraiment gérable ? Nous en doutons fortement vu les contraintes de terrain...

Demande d'adaptation du logiciel Concur aux spécificités de nos activités

Selon M. Piaumier, responsable du projet Concur, cela n'est pas possible car Concur est un logiciel externe et on doit s'y adapter. Il explique que les assistantes passent la main aux salariés sur la saisie des frais de mission. Ce transfert de charge de travail n'est pas anodin et les syndicats demandent un temps de travail dédié pour la saisie sur Concur.

Suite à une suspension de séance, la direction propose plusieurs choses car elle a « *besoin de temps pour neutraliser les effets négatifs de la suppression du forfait* » (sic) :

- Engagement de porter a minima à 120€ le minima des hôtels sur Paris 92-93-94, mais rien de plus pour le reste de la France ;
- A propos des problèmes pour pouvoir disposer de justificatifs sur certaines opérations la direction propose que les régisseurs fournissent des attestations aux salariés qui n'ont eu droit qu'à une « collation », pour pouvoir bénéficier d'un lissage le soir et diner jusque 40€ ;
- Par rapport aux dépenses collectives faites par un ou des salariés pour le reste du collectif sur certaines opérations, la direction propose la possibilité de fournir un justificatif que chacun pourrait ventiler sur Concur à concurrence de sa dépense réelle ;
- Si un salarié est en mission avec une dépense de repas en dehors du lieu de mission la direction propose le remboursement des frais au niveau du lieu initial de la mission ;
- A propos des missions avec repos sur place de deux jours, la direction propose un aller-retour aux collaborateurs dans la limite d'un coût de deux plafonds de frais de mission.

En bref, les syndicats considèrent que ses propositions sont du bricolage réalisé en urgence par rapport aux revendications du préavis de grève et maintiennent l'appel à cesser le travail.

Ils ont également fait part à la direction de leur volonté de poursuivre les discussions mais avec un moratoire sur la suppression du lissage et du forfait jusqu'à la fin de l'année 2019.

Le préavis de grève est donc maintenu

Paris, le 10 avril 2019